



### Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT
- M. Marc DAHAN qui a reçu procuration de M. Patrick BONTEMPS et de Mme Joëlle SCHIRRER
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. Pascal VAIRAC

### Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

### Excusés :

- Mme Sophie FONQUERNIE
- M. Bernard SERTOUT
- Mme Joëlle SCHIRRER
- M. Patrick BONTEMPS
- M. Gilles BOSSUET
- Melle Annaïck SAUGET

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 14 heures par M. KADMIRI qui remercie les membres du conseil de leur présence. Le procès verbal de la séance du 10 décembre 2010 est approuvé par la majorité des membres présents moins cinq abstentions (non présents à ce conseil).

M JULLIAND demande que la motion qui avait été votée lors de cette séance soit jointe au procès verbal.

\*\*\*\*\*

Mme FLAMMARION présente la décision budgétaire modificative n°1 de l'année 2011 qui se décompose en quatre parties :

- Les recettes nouvelles (montant : 294 598€)
- Les dotations: (montant : 63 655€)
- Les virements de masse (montant : 30 334 €)
- Les reports de crédits de 2010 (montant : 455 429€)

Le détail de ces crédits figure en annexe.

Monsieur VERNOTTE aimerait savoir si les reports se feront sur certaines sommes minimales.

Monsieur KADMIRI répond qu'il y a peu de chance mais que les demandes de reports faites par les centres de responsabilités sont transmises intégralement.

La proposition de DBM1 est approuvée par le conseil à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

Monsieur KADMIRI fait part d'une question écrite de Monsieur MEYER concernant l'adéquation entre le calendrier 2011-2012 et la mise en place du 10<sup>ème</sup> mois de bourse sur les différentes mentions de l'UFR ST.

Monsieur ANSEL répond que la rentrée se fera tout début septembre et que les dix mois de présence exigés seront respectés.

Monsieur BARAKAT précise que le calendrier a déjà été voté par le CEVU le 22 mars et qu'il sera présenté au CA le 12 avril. A titre d'information complémentaire, il indique que les responsables de scolarité réunis le matin même ont demandé la prolongation des vacances de Toussaint jusqu'au 2 novembre.

Monsieur CHAILLET aimerait avoir des précisions sur le co-financement des stages de masters.

Monsieur KADMIRI rappelle que l'Université avait décidé de financer à hauteur de 50% et qu'il avait été convenu avec M. BERION que les laboratoires ne feraient pas l'avance d'argent.

Mme FLAMMARION explique que la procédure retenue actuellement est la suivante : les conventions accompagnées de l'engagement du directeur du laboratoire à verser la gratification doivent lui être transmises, elle se charge de mettre en paiement cette gratification et de transmettre au service financier central le dossier permettant le remboursement des 50%.

Monsieur JULLIAND souhaite avoir une explication pour les étudiants de Dijon

Madame FLAMMARION fait part de l'information donnée par la commission des moyens le 3 février dernier : seuls les étudiants de l'UFC peuvent bénéficier de cette mesure.

Monsieur BARAKAT explique qu'il a été saisi de ce problème par Monsieur Hervé RICHARD pour une étudiante dijonnaise et qu'il a averti M BAHY. Aucune décision n'a été prise actuellement.

Monsieur KADMIRI a demandé que soient transmis tous les dossiers.

Monsieur GIRAUDOUX s'étonne de la procédure car il y a deux logiques : soit favoriser nos étudiants, soit faire profiter le laboratoire de nouvelles compétences et faire jouer l'attractivité pour un recrutement futur en thèse.

Monsieur VERNOTTE souligne qu'un étudiant stagiaire est censé apporter quelque chose au laboratoire.

Monsieur CHAILLET souhaite que soit fait un recensement sur l'année car il ne restera plus de crédits en fin d'année.

Monsieur BARAKAT indique que les offres de stages peuvent être présentées dès septembre.

Monsieur BOUHADDI demande comment procéder avec les heures d'encadrement des masters.

Monsieur KADMIRI indique que ces heures sont dans le référentiel.

Monsieur KNORR aimerait savoir comment différencier les stages recherche de l'initiation à la recherche et si la gratification doit être versée même si l'on n'est pas satisfait de la prestation du stagiaire.

Monsieur KADMIRI reconnaît que tout n'est pas clair dans le référentiel, mais que l'Université va rédiger une note sur la façon de procéder.

Il ajoute que la saisie des heures est actuellement très difficile pour Madame QUENARDEL.

Monsieur BRISCHOUX souhaite avoir des précisions sur le flux étudiants au 2<sup>ème</sup> semestre.

Monsieur KADMIRI indique que 19 étudiants sont arrivés de l'UFR SMP.

\*\*\*\*\*

### **Election du Directeur**

Monsieur GIRAUDOUX est chargé de présider cette élection en qualité de personnel le plus ancien dans le grade le plus élevé.

L'ordre de passage est défini par tirage au sort : Monsieur TATIBOUET est le premier à présenter son programme.

Après un long débat (les candidats répondent aux questions posées par les membres du conseil), il est procédé aux opérations de vote.

L'élection, conformément aux statuts actuels de l'UFR ST, est à bulletin secret et à trois tours : à la majorité absolue des membres présents aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Votants: 38 dont 4 par procuration

Majorité absolue requise : 20 voix

1<sup>er</sup> tour :

- bulletins blancs ou nuls : 0
- Abderrazak KADMIRI : 35 voix
- Bruno TATIBOUET : 3 voix.

M Abderrazak KADMIRI est déclaré élu au premier tour de scrutin.

La séance est levée à 17 heures.

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI